

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 Mai 2014, MAXULA PLACEMENT SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2013 :

Un dividende de 3,121 D par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **02 Juin 2014** aux guichets de Maxula Bourse sise au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

La présente distribution de dividendes n'étant pas conforme aux dispositions de l'article 26 du Code des Organismes de Placement Collectif en matière de délais, le Conseil du Marché Financier a rappelé à l'ordre la SICAV afin qu'elle se conforme scrupuleusement à la réglementation en vigueur.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 Mai 2014, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2013 :

Un dividende de 3,198 D par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **02 Juin 2014** aux guichets de Maxula Bourse sise au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

La présente distribution de dividendes n'étant pas conforme aux dispositions de l'article 26 du Code des Organismes de Placement Collectif en matière de délais, le Conseil du Marché Financier a rappelé à l'ordre la SICAV afin qu'elle se conforme scrupuleusement à la réglementation en vigueur.